

# **Commission d'élevage - Règles en stations de fécondation SAR**

## **Le respect des heures de fréquentation**

Merci de respecter les heures indiquées par le responsable. De plus, lors de vos visites en station, vous devez prévoir un temps d'attente suffisant car, selon les circonstances météorologiques, il est impossible d'ouvrir ou de fermer des ruchettes à n'importe quel moment. Sans observer les règles de base de la nature, il y a risque d'agitation et donc de pillage. Les ruchettes pourraient subir l'assaut des butineuses des ruches à mâles et être victimes d'un combat dévastateur. La réussite des fécondations pourrait être gravement compromise.

## **L'annonce de montée 48 heures avant**

Vous devez avertir le responsable de station 48 heures avant sa visite. Il doit être présent pour recevoir vos ruchettes et les contrôler. Vous devez encore absolument éviter qu'il doive vous attendre en vain ! Il doit aussi pouvoir vous informer que la station est éventuellement surchargée et donc vous orienter vers une autre station.

## **Cas exceptionnels**

Le responsable peut accorder un accès exceptionnel à la station en dehors des dates et heures fixées. Cette dérogation sera accordée sur la base d'une demande justifiée par des besoins particulièrement importants permettant de valoriser la sélection des reines SAR. Trop d'éleveurs tentent d'évoquer des raisons fallacieuses pour bénéficier d'un traitement de faveur.

Avant de commencer vos élevages, nous vous prions de bien vouloir consulter avec soin votre agenda afin d'être en mesure de respecter les règles des stations de fécondation SAR.

En vous priant de respecter scrupuleusement ces simples règles, les responsables se réjouissent de votre visite et vous souhaitent plein succès dans vos élevages.

Pour les responsables de stations : Alain Jufer

Avril 2016